



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrôle

Question écrite n° 6589

Texte de la question

M. François Loncle alerte Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la nécessité d'organiser internationalement la lutte contre le truchage des paris sportifs, même si ceux-ci ne représentent encore dans notre pays que 2 % des jeux de hasard. L'affaire du club montpelliérain de handball ne constitue pas un épiphénomène qu'il conviendrait de banaliser ou de marginaliser. Elle est la manifestation de la dérive du sport professionnel soumis, de plus en plus, à la commercialisation, à l'affairisme, à la corruption. La manipulation des résultats sportifs a pris, en quelques années, une ampleur inquiétante, même si elle est difficile à évaluer. Couplé à l'abolition des frontières et à la libéralisation sauvage des marchés, l'élargissement de l'offre de paris, notamment sur internet et la téléphonie mobile, a généré un énorme flux financier qui a suscité la convoitise d'individus malhonnêtes et d'organisations criminelles qui y ont vu à la fois une source substantielle de profits illicites et un moyen de blanchir l'argent sale. Ainsi, environ trois quarts des paris pris sur internet sont effectués sur des sites illégaux. Des scandales ont éclaboussé plusieurs pays et différentes disciplines sportives. Comme le rappelle la tristement célèbre affaire VA-OM, le football reste toutefois en Europe la cible privilégiée des tricheurs et des voleurs : l'Italie a connu le *calciopoli* en 2006 et le *calcioscommesse* en 2012, l'Allemagne a été secoué, en 2005, par l'affaire Hoyzer, du nom d'un arbitre corrompu, et en 2011 par le scandale Sapina qui a révélé l'existence d'un réseau criminel sophistiqué s'étendant sur dix-neuf pays ; des fraudes ont aussi été constatées en Hongrie, en Grèce, en Turquie. Le tennis, le cricket et les courses hippiques ne sont pas non plus épargnés par les combinaisons délictueuses. Il s'agit en fait d'un problème mondial : en Chine, en Indonésie, en Corée du sud, au Pakistan, la presque totalité des résultats de toutes les rencontres sportives serait sujet à caution. Dans ces conditions, il apparaît impératif que la lutte contre la fraude sportive soit menée au niveau international. En France, 90 % des paris sur les compétitions sont réalisés depuis l'étranger. Or cette lutte est embryonnaire, insuffisante, inefficace. Seulement dix pays dans le monde disposent d'une législation spécifique sanctionnant les délits sportifs. Il lui demande de décrire les principaux axes d'une stratégie visant à combattre la corruption et le truchage des matchs. Il aimerait savoir, d'abord, quelle initiative sera prise pour réguler le marché des paris au niveau européen, ensuite, quel rôle sera dévolu au Conseil de l'Europe dans ce cadre, puis quelle coordination sera établie entre les États, les opérateurs de paris en ligne, les fédérations sportives nationales et internationales, enfin, quel mécanisme préventif d'analyse du marché des paris sera mis en place, afin de détecter en amont des risques de truchage. Il souhaite connaître sa position sur l'inclusion, dans les conventions des Nations-unies contre la criminalité transnationale organisée (15 novembre 2000) et contre la corruption (31 octobre 2003), de dispositions relatives à la manipulation de résultats sportifs. Il voudrait finalement qu'elle précise comment elle envisage de promouvoir l'harmonisation internationale et l'application effective de sanctions administratives, disciplinaires, sportives et pénales infligées aux fraudeurs et de rendre ces sanctions réellement dissuasives, car il s'agit de lutter contre le crime organisé et de rétablir l'intégrité du sport gravement menacé par des pratiques indignes et coupables.

Texte de la réponse

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative partage l'analyse du député sur la nécessité absolue d'organiser internationalement la lutte contre le truchage des paris sportifs. Aucun pays n'est à l'abri des opérations de blanchiment d'argent sale opérées grâce aux paris sportifs. Il est donc effectivement nécessaire que la lutte contre la fraude sportive soit menée au niveau international. La ministre s'est rendue à Bruxelles, le 27 novembre dernier, pour participer au Conseil européen jeunesse et sport. La Présidence chypriote a proposé un projet de conclusion du conseil visant à élaborer une stratégie pour combattre la corruption et le truchage des matchs, à l'élaboration duquel la France avait activement contribué. Malheureusement, ce projet n'a pas été adopté. C'est donc au Conseil de l'Europe que revient aujourd'hui la rédaction d'une convention internationale juridiquement contraignante contre les matchs arrangés. Le 10 octobre, la ministre s'est rendue à Strasbourg pour la première réunion du comité de rédaction de cette convention internationale, afin d'en saluer les membres, et tout particulièrement leur président, le directeur des sports du gouvernement finlandais Harri Syvasalmi et leur vice-président, le Président de l'autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL). La convention, dont la signature est prévue en août 2014, aura pour but d'harmoniser au niveau international la lutte contre les matchs truqués, notamment par la mise en place d'une plateforme de contrôle des paris sportifs. La France est bien sûr favorable à l'inclusion de dispositions relatives à la manipulation de résultats sportifs dans les conventions des Nations-unies contre la criminalité transnationale organisée et contre la corruption.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6589

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5489

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 616